

Pourquoi adhérer ?

Votre adhésion vous rend acteur du changement. Cette implication est le fondement de notre engagement. En adhérant :

- Vous soutenez l'action du syndicat, financièrement, mais aussi symboliquement et moralement : vous démontrez que le syndicat constitue un acteur sérieux du dialogue social dans la défense de dossiers individuels, ou dans l'action collective en vous engageant à ses côtés.
- Vous bénéficiez d'une information privilégiée et régulière sur les projets et mesures de l'administration, l'action du syndicat et la défense de vos droits.
- Vous donnez les moyens à la CFE-CGC DGFIP de faire entendre vos propositions et observations sur les projets en cours dans un processus participatif et démocratique.
- Vous permettez à un syndicat représentatif au CCFP - Conseil commun de la fonction publique - d'avoir les moyens d'agir pour faire reconnaître vos compétences, mieux vous défendre individuellement à l'occasion des évaluations, des mutations, ou de difficultés professionnelles de tous ordres.
- La CFE-CGC n'est pas corporatiste et ne cherche pas à opposer une catégorie de personnel aux autres. Son action s'inscrit dans la défense globale de tous les fonctionnaires. Elle est indépendante de toute association.
- Vous pouvez devenir représentant du syndicat, vous faire élire dans les instances et contribuer encore plus directement aux actions de défense de l'intérêt collectif des personnels.

Combien ça coûte ?

Votre cotisation est fonction de votre grade (voir barème sur le bulletin d'adhésion). Sachant qu'elle bénéficie d'un **abattement fiscal de 66%** (les organisations syndicales bénéficient à ce titre du même statut fiscal que les associations reconnues d'intérêt public), **la contribution restant à votre charge est modique.**

Comment faire ?

1. Complétez le bulletin d'adhésion et signez le ;
2. Effectuez le paiement par :
 - chèque : à renvoyer avec le bulletin d'adhésion à l'adresse indiquée
 - virement : CGC DGFIP

RIB : 10278 06041 00020786701 81 / Crédit Mutuel

IBAN : FR76 1027 8060 4100 0207 8670 181 / BIC : **CMCIFR2A**

Adressez-nous votre bulletin scanné par mail avec la date du virement sur :
cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr



Si vous partagez nos convictions, si vous souhaitez dépasser une attitude individualiste et égoïste, soutenez notre engagement, rejoignez-nous !



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 / 00.69 / 01.73

Site : www.cgc-dgfi.info

Adresse mail : cgc.bn@dgfi.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION 2017 A LA CGC-DGFiP

Barème des cotisations 2017 :

- Inspecteur-élève.....30 €
- Inspecteur 1^{er}- 7^{ème} échelon.....80 €
- Inspecteur 8^{ème} –12^{ème} échelon.....110 €
- Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale.....140 €
- Inspecteur Principal..... 145 €
- Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.....150 €
- Administrateur des FiP-Adjoint (AFIPA)..... 155 €
- Administrateur des FiP (AFIP).....180 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Normale.....220 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de 1^{ère} Classe.....250 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Exceptionnelle.....270 €
- Retraité.....66 €
- CSC.....COTISATION LIEE AU GRADE D'APPARTENANCE

- **COTISATION DE SOUTIEN : pour ceux souhaitant verser une somme supérieure au barème.**

NB : LA COTISATION OUVRE DROIT A UN CREDIT D'IMPOT DE 66%.

Imprimez ce bulletin et adressez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de la CGC-DGFiP à l'adresse figurant en en-tête ou bien par virement (merci de nous scanner le présent avec date du virement).

Nom, Prénom :

Fonction, grade et échelon :

Adresse personnelle :

Tél et mail personnels :

Adresse professionnelle :

Déclare adhérer à la CGC-DGFiP

Date :

Signature :